

CACEIS Bank

Société anonyme au capital de 1.273.376.994,56 euros

Siège social : 1-3 place Valhubert 75013 Paris

692 024 722 RCS Paris

"Société absorbante"

Ayant pour Succursales

CACEIS Bank, UK Branch

Siège social : Broadwalk House 5 Appold Street, London

EC2A 2DA Royaume-Uni

Immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni
sous le numéro FC033805

CACEIS Bank, Germany Branch

Siège social : Lilienthalallee 36, 80939 München

Allemagne

Immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le
numéro HRB229834

CACEIS Bank, Netherlands Branch

Siège social : De entree 500, 1101 EE Amsterdam,

Pays Bas

Immatriculée au Registre du Commerce des Pays-Bas
sous le numéro 67323944

KAS BANK N.V.

Société anonyme de droit néerlandais au capital
de 14.782.654 euros

Siège social : De entree 500, 1101 EE
Amsterdam, Pays-Bas

Immatriculée au Registre de Commerce des
Pays-Bas sous le numéro 33001320

"Société absorbée"

Ayant pour Succursales

KAS BANK, UK Branch

Siège social : 11 Westferry Circus, E14 4HD

London, Royaume-Uni

Immatriculée au Registre des Sociétés du
Royaume-Uni sous le numéro FC014878

KAS Bank, German Branch

Siège social : Mainzer Landstrasse 51, 60329

Frankfurt am Main, Allemagne

Immatriculée au Registre du Commerce
allemand sous le numéro HRB 100517

AVIS DE PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE

1. Fusion transfrontalière par voie d'absorption de KAS BANK N.V. par CACEIS Bank
2. La fusion prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal au 1er octobre 2020 et si les conditions suspensives n'y sont pas réalisées, au 1er novembre 2020. Les actifs et les passifs de KAS BANK N.V. seront transférés à et repris par CACEIS Bank à leur valeur comptable au 31 décembre 2019. L'ensemble des opérations et transactions effectuées par KAS BANK N.V. à compter du 1er janvier 2020 seront enregistrées dans les comptes de CACEIS Bank au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Evaluation de l'actif et du passif de KAS BANK N.V. dont la transmission à CACEIS Bank est prévue :

- actif apporté : 3.554.208 € (en milliers d'euros)
 - passif pris en charge : 3.351.778 € (en milliers d'euros)
 - soit un actif net de 202.430 € (en milliers d'euros).
4. En application des dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, compte tenu du fait que CACEIS Bank, en tant que Société absorbante, détient et continuera de détenir jusqu'à la date de réalisation de la fusion la totalité des actions formant le capital social de KAS BANK N.V., Société absorbée, aucune action de CACEIS Bank ne sera émise en échange d'actions dans KAS BANK N.V. et le capital de CACEIS Bank ne sera pas augmenté à l'occasion de la fusion. En conséquence, aucune prime de fusion ne sera émise et aucun rapport d'échange n'a été établi.
 5. Le projet commun de fusion transfrontalière a été établi en date du 29 avril 2020. Il a été déposé le 30 avril 2020 au greffe du tribunal de commerce de Paris au nom de CACEIS Bank (numéro d'inscription 692 024 722) et le 8 mai 2020 au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays Bas au nom de KAS BANK N.V. (numéro d'inscription 33001320).
 6. Les créanciers des sociétés participantes peuvent (i) former opposition au projet de fusion en France dans les conditions prévues à l'article L. 236-14 du Code de commerce et (ii) former opposition au projet de fusion aux Pays-Bas afin d'obtenir la constitution des sûretés dans les conditions prévues à l'article 2:317 alinéa 2 du Code civil néerlandais.

Une information exhaustive sur les modalités d'exercice des droits des créanciers de KAS BANK N.V. et CACEIS Bank peut être obtenue sans frais au siège social des sociétés participantes : pour CACEIS Bank au : 1-3 place Valhubert 75013 Paris, et pour KAS BANK N.V. au De entree 500 1101 EE Amsterdam Pays Bas.

Pour avis.